

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 décembre 2005  
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues  
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime  
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise  
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean  
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette  
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert  
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H  
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

## **EXCUSES :**

M. FERILLOT Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Tramway Ligne B Phase 2 - Délocalisation d'un fonds de commerce  
"Les Vins Antoine et Fils" de la SARL FKG 169 rue Achard - Transaction -  
Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SARL FKG gérée par Monsieur GIMENEZ, exploite depuis Mai 2000, un fonds de commerce de vins, alcools et spiritueux, cave et toutes boissons à emporter situé 169 rue Achard. La particularité de ce fonds de commerce réside dans l'importance du vin qui lui est livré en « vrac » par semi remorque, plusieurs fois par semaine, à hauteur de 23 hectolitres hebdomadaires.

Le pourcentage du vin ainsi livré en « vrac » par rapport au chiffre d'affaires, représente :

- 56,95 % en 2002,
- 58,69 % en 2003,

et 63,29 % en 2004. Ces chiffres dûment attestés par l'expert comptable de la société conduisent à une part moyenne de 60 % du vin livré en « vrac » par rapport au chiffre d'affaires total.

Or l'aménagement de la rue Achard dans le cadre du passage du tramway positionne latéralement la plate-forme au droit du trottoir de ce fonds de commerce, empêchant de ce fait la livraison de ce vin en « vrac », dans la mesure où, de plus, ce commerce se trouve à 65 m des rues donnant sur la rue Achard en perpendiculaire, la rue Dutrey au Sud et la rue Audubert au Nord conformément au plan ci-joint.

Cette situation portant atteinte au droit d'accès dudit fonds de commerce, et ne permettant plus le fonctionnement normal de celui-ci compte tenu de l'importance de la part du « vrac » dans l'activité, il vous est proposé de participer, à titre exceptionnel, aux frais de délocalisation de ce commerce qui irait s'installer au 207 de la même rue où les conditions d'accès permettent de poursuivre le fonctionnement normal dudit commerce avec possibilité de livraison par l'arrière. Cette participation serait formalisée par la passation d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code Civil.

L'état prévisionnel des frais à engager chiffre le coût global à 65 259 euros HT comprenant le déménagement, le droit au bail du nouveau local et les frais d'acquisition, le loyer de ce nouveau local et son assurance pendant les six mois de la résiliation du bail actuel, les frais et honoraires de transfert de siège, les frais d'ouverture de compteur EDF et de transfert de ligne téléphonique, le coût de l'enseigne publicitaire et de son store, ainsi que des travaux de maçonnerie et d'électricité.

Un accord a été recherché avec la SARL FKG sur une participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux arrêtée à la somme de 39 900 euros.

Par ailleurs, il doit être noté que le bail a été conclu pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> février 2000 et que le loyer actuel est de 540 euros par mois. Le bail stipule que le droit au bail devra être cédé obligatoirement avec le fonds de commerce, ce qui empêche toute cession du droit au bail seul. La résiliation du bail peut être effectuée par huissier, 6 mois avant chaque échéance triennale, soit au plus tard le 30 novembre 2005.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, à signer une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code Civil avec la SARL SKG arrêtant à 39 900 euros la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au coût de la délocalisation du fonds de commerce exercé 169 rue Achard, au 207 de la même rue.

Le financement sera assuré par les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transports – chapitre 67 – compte 67180002 – CRB H340.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
20 DÉCEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

